

*La version prononcée prévaut*

Monsieur le juge en chef,  
Madame la bâtonnière de Québec,  
Distingués invités,  
Chers confrères, chères consœurs,  
Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de participer aujourd'hui à la rentrée des tribunaux, à titre de bâtonnier du Québec, ici même, chez moi, dans la Vieille Capitale.

Monsieur le juge en chef, merci de vos propos et permettez-moi de débiter mon allocution en citant les mots prononcés par un autre juge en chef, mais cette fois à l'occasion de la rentrée des tribunaux, ici encore à Québec en 1930 :

*« L'étude de l'avocat est un confessionnal. Faites que ceux qui vous confieront leurs intérêts, leurs secrets, leurs misères, voire même leurs larmes, vous quittent plus courageux, plus heureux, moins tristes et moins malheureux. Semez l'espérance au lieu de créer du désespoir. Guérissez, autant que possible, les plaies que la justice a été obligée de faire parmi les pauvres gens. Rappelez-vous cette parole : Le bonheur de l'homme de cœur, c'est de donner du bonheur aux autres. Au Barreau, on ne perd jamais rien à vivre avec un cœur raisonnable et loyal. Être bon, a dit une grande femme, c'est encore ce qu'il y a de meilleur dans la vie. »*

Ces mots de sagesse gardent tout leur sens 75 ans plus tard, malgré le ton que l'on peut aisément qualifier aujourd'hui de paternaliste et d'une autre époque si nous nous attachons à l'esprit plutôt qu'à la lettre. Aussi, pour poursuivre sur cette note de cœur, je souhaite donner le coup d'envoi à la rentrée en abordant le thème d'accès à la justice, mais sous un angle davantage humain.

Sujet incontournable s'il en est un, nous pourrions cependant croire que tout a été dit. Ministres, juges, bâtonniers, avocats, journalistes et membres du public en font régulièrement la cible de leur propos, de leurs souhaits, de leurs critiques. Nous aimons idéaliser les solutions des uns, maudire celles des autres... sources de tous les maux ! Voyons-nous l'accès comme nous voyons l'issue d'un procès ? Noir, blanc, vrai, faux, pour, contre, gagnant, perdant ? Et si plus d'accès était histoire d'approches, d'expériences, de regards, de communauté de vues, d'évolution ?

Je ne peux résister devant un sujet si intéressant, je choisis aujourd'hui, moi aussi, et ce, bien humblement, de joindre ma voix à tant d'autres pour partager avec vous mes réflexions sur l'accès à la justice... car, ne l'oublions pas, « tant qu'il y a de l'échange, il y a de l'espoir ».

\* \* \*

Il n'y a malheureusement pas de solution miracle au problème d'accès. Dissipons toutefois une perception trop souvent véhiculée. Les avocats en portent trop souvent l'odieux comme si le non-accès ne relevait que d'eux à cause de leurs honoraires élevés et de leur refus au dialogue. Nous sommes tous responsables, que nous soyons législateurs, juges ou avocats.

Aussi devons-nous travailler sur certaines évidences telles que les questions de coûts, de délais, de confiance, de compréhension, mais je crois qu'à ces éléments très concrets s'ajoutent des questions de changement de culture et d'évolution de société.

En fait, ma réflexion sur l'accès à la justice pourrait tourner autour de trois termes : **simplification, ouverture, fierté.**

Débutons par la **simplification**. Un vieil adage dit que « nul n'est censé ignorer la loi », mais qui peut prétendre connaître des centaines de lois et des milliers de règlements ? Seulement au Québec, on compte plus de 500 lois refondues en vigueur, de 50 à 75 lois adoptées annuellement, entre 2 500 et 3 000 règlements, sans oublier les centaines et centaines de

décrets. Qui plus est, pour avoir un portrait global, il faudrait y ajouter les législations fédérales et municipales... De quoi en perdre son latin, juriste ou non !

Nul ne peut nier l'existence de l'inflation législative au sein de la société occidentale et nous devons nous demander, tout comme Friedrich Hayek, si « trop de lois ne tuent pas le droit ». Cette multiplication et, surtout, cette complexification de l'univers législatif, menacent la sécurité juridique basée sur la stabilité des règles et leur connaissance par tous. Pourtant, dès qu'un problème est mis de l'avant, collectivement, nous réclamons une loi ou un règlement pour l'encadrer. À ce sujet, Jean Carbonnier disait :

*« À peine apercevons-nous le mal que nous exigeons le remède et la loi est en apparence le remède instantané. Qu'un scandale éclate, qu'un accident survienne, qu'un inconvénient se découvre : la faute en est aux lacunes de la législation. Il n'y a qu'à faire une loi de plus. Et on la fait. Il faudrait beaucoup de courage à un gouvernement pour refuser cette satisfaction de papier à son opinion publique. »*

Donc, simplification passe par retenue et par prudence. Car la multiplication des lois met aussi en péril leur cohérence entre elles. Cette inflation législative limite l'accès à la justice, puisque la multiplication complexifie l'environnement juridique et engendre trop souvent, notamment, des coûts plus élevés et des délais allongés. Heureusement, un mouvement pour la simplification est déjà amorcé, tant chez nous qu'en France et au Royaume-Uni.

Nous avons le devoir de conseiller nos clients. Peut-être devrions-nous chercher des solutions plus simples. De tenir compte d'eux, de leur état d'esprit, de santé et du contexte dans lequel ils évoluent. Ce devoir de conseil doit se faire dans une application plus humaine du droit, plus simple, plus claire et plus réaliste aussi. En somme, partir de l'humain pour appliquer le juridique et non l'inverse.

Par une application trop souvent rigoureuse de la de la lettre de loi plutôt que de son esprit, « *Summum jus summa injuria* » disait déjà Cicéron, avons-nous causé une rupture ou à tout le moins un clivage entre le monde où vit la communauté juridique et celui où vit l'ensemble de la société ? Avons-nous une conception trop juridique de nos rapports humains et sociaux ?

Ceci m'amène à parler d'**ouverture**. Nous sommes là pour trouver des solutions aux différends et même, lorsque cela est possible, les prévenir. Notre communauté doit s'ouvrir davantage aux modes alternatifs de résolution des différends. Nous devons en inventer de nouveaux. De moins coûteux, de plus rapides et de plus humains. Cette ouverture au changement n'est pas facile. Nos racines sont profondes et ce sont elles qui indéniablement nous assurent une stabilité. Toutefois, sans nouvelles pousses, il nous est impossible de nous renouveler et de grandir.

Certains craignent, non sans raison, que cette ouverture soit synonyme de perte de rigueur, de simplification à outrance, voire de perte de droits. C'est à nous, juges et avocats, d'en démontrer la fausseté. Pour l'un, je suis profondément convaincu que c'est le *statu quo* qui est la plus grave menace.

Déjà plusieurs de ces solutions novatrices sont à notre portée et peuvent augmenter l'accès à la justice. Elles sont toutefois encore trop timidement offertes. Je pense à la médiation, au droit collaboratif, à la conciliation, à l'arbitrage, à des produits tels que l'assurance juridique pour n'en nommer que quelques-unes. L'ouverture à ces modes de règlements et à d'autres initiatives peut assurer aux citoyens un ensemble de solutions et non pas une seule qu'ils n'envisagent, souvent, qu'avec crainte et appréhension.

Nous avons l'immense privilège d'exercer une profession utile, stimulante et chevillée à l'ensemble de nos rapports en société. Mais sommes-nous aveugles à l'évolution de cette société ? Aux besoins qu'elle nous exprime ? Nous devons cesser de voir les problèmes d'accès à la justice sous une approche uniquement systémique. Comme avocat, comme juge, comme officier de justice, nous incarnons cet appareil et nous pouvons, chacun à notre échelle, contribuer à la simplification, à l'évolution et à l'ouverture de notre système.

Mon troisième terme, **fierté**, peut sembler éloigné de l'accès, mais à mon sens il y est intimement lié.

L'accès à la justice passe par la confiance qu'a le public dans le système et dans celles et ceux qui y œuvrent. Tous et chacun, nous avons le devoir de protéger et de cultiver cette confiance dans nos rangs. Plus que jamais, le respect des règles d'éthique et de déontologie, notre probité morale, notre compétence et notre engagement au sein de la communauté peuvent avoir un impact déterminant sur la confiance que le public nous accorde et sur la fierté que nous avons à exercer la profession.

Imaginez un seul instant la force d'une communauté juridique unie et tout entière dédiée à modifier, avec intelligence et ingéniosité, ses façons de faire pour se rendre plus accessible.

\* \* \*

Aux termes « simplification », « ouverture » et « fierté », j'aurais pu ajouter « courage » et « écoute ».

Cela prend beaucoup de courage pour se remettre en question, pour changer l'ordre établi, pour dégager une vision pas toujours partagée, pour prendre des décisions parfois impopulaires. Cela prend aussi une écoute généreuse et ouverte pour prendre en compte les préoccupations des autres et pousser plus avant notre réflexion. Les prochaines années apporteront leur lot de défis et de décisions difficiles et collectivement, nous aurons des choix à faire. Il est à souhaiter que les remises en question et les changements apportés aujourd'hui nous aident à faire de meilleurs choix demain.

Tous les signes d'un renouveau sont là : les jeunes investissent la profession et apportent des idées nouvelles; la profession compte maintenant autant de femmes que d'hommes, ce qui élargit notre gamme de compétences et d'humanisme; le public se fait entendre, participe et réclame une justice accessible; des solutions novatrices sont mises de l'avant et analysées. En fait, plusieurs voix s'élèvent et commencent à porter un même message... Ensemble, nous pouvons déplacer des montagnes. Il s'agit que chacun transporte une pelletée de terre à sa mesure.

En terminant, je citerai ici Henri Laborit :

*« Il est plus facile de professer en paroles un humanisme de bon aloi que de rendre service à son voisin de palier. »*

En cette rentrée, je nous souhaite à tous, ici présents, sans exception aucune, de professer l'accès à la justice et d'être individuellement et collectivement véritablement plus accessibles !

Bonne rentrée !